



Bloc réservé à l'administration

Commune de
N° enregistrement
Date de réception
Ancien n° de dossier

Demande d'installation d'assainissement non collectif

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Propriétaire

NOM : Prénom :
Adresse actuelle :
.....
Date de naissance : Lieu de naissance :
Téléphone : Email :

Adresse du terrain

Adresse :
Commune :
Section et parcelle(s) :

Réalisation du projet d'assainissement *(si différent du propriétaire)*

Société / nom du terrassier :
Adresse :
Téléphone :

Nature du projet

☐ Installation liée à une construction neuve ☐ Réhabilitation de l'existant

Pièces à joindre à la demande

- ☐ Plan intérieur de l'habitation
- ☐ Plan de situation de la parcelle (échelle 1/25000)
- ☐ Plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sur base cadastrale
- ☐ Plan en coupe de l'installation avec points de niveau
- ☐ Le cas échéant, l'accord du propriétaire / ou gestionnaire de l'exécutoire
- ☐ Étude de sol pour les constructions neuves et les réhabilitations nécessitant un rejet au milieu superficiel (étude hydrogéopéologique pour un bureau d'études)
- ☐ Tests de perméabilité simplifiés ou étude de sol selon les dossiers de réhabilitation de l'existant (voir fiche de description du sol)

Communauté de communes du Val de Vienne - Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

24 avenue du Président Wilson - 87 700 AIXE-SUR-VIENNE
05 55 70 50 97 // spanc@cc-valdevienne.fr // www.valdevienne.fr

2 CONTEXTE

Caractéristiques du bâtiment

Type de locaux : ☐ habitation ☐ autre (préciser) :
Résidence : ☐ principale ☐ secondaire ☐ location
Nombre de pièces principales : Nombre d'habitants ou d'utilisateurs :
Alimentation en eau potable : ☐ adduction publique ☐ captage privé (à positionner sur le plan)

Caractéristiques du terrain et de son environnement

TERRAIN

Superficie totale du terrain : m²
Pente générale du terrain : ☐ < 5 % ☐ 5 à 10 % ☐ > 10 %

EAU SOUTERRAINE

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur : ☐ oui ☐ non
Présence de puits, sources ou captages dans un rayon de moins de 35 mètres du système de traitement :
☐ oui ☐ non
☐ Si oui, destiné à la consommation humaine ? ☐ oui ☐ non
Distance par rapport au dispositif de traitement : m

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

☐ réseaux de surface (fossé, caniveaux,...) ☐ infiltration sur la parcelle (écoulement libre, puis infiltration)
☐ rétention (cuve, mare) ☐ autre (préciser) :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

LES ÉTUDES RÉALISÉES SUR LE TERRAIN (obligatoire pour les constructions neuves et les réhabilitations nécessitant un rejet au milieu superficiel)

Une étude de conception d'assainissement a-t-elle été réalisée par un bureau d'études ?
☐ oui ☐ non

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Si non, compléter la fiche de description du sol (à retrouver sur le site valdevienne.fr) en renseignant les résultats des tests d'infiltrations simplifiés

3 PROJET

Définition de la filière d'assainissement non collectif

Rappel : le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que la maîtrise d'oeuvre NE SONT PAS de la responsabilité du SPANC.

1- FILIÈRE TRADITIONNELLE

PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux ménagères (cuisine & salle de bain) et les eaux vannes (WC) sont-elles traitées ensemble ?

☐ oui ☐ non

☐ Fosse toutes eaux : volume : L

☐ Pré-filtre décolloïdeur (fortement recommandé) : ☐ oui ☐ non

☐ indépendant, volume : L ☐ intégré à la fosse

☐ Bac à graisse (conseillé si sortie eaux cuisines est à + 10 m fosse) : ☐ oui ☐ non

☐ cuisine seule raccordée (200L) ☐ ensemble des eaux ménagères raccordées (500L)

(FILIÈRE TRADITIONNELLE SUITE)

TRAITEMENT DES EAUX PRÉ-TRAITÉES

- ☐ Tranchées d'épandage : ☐ épandage sur terrain plat **OU** ☐ épandage sur terrain en pente (entre 5 et 10%)
Linéaire total : m Nombre de tranchées : Linéaire d'une tranchée : m
Profondeur : m Largeur : m
- ☐ Filtre à sable vertical non drainé : Longueur : m Largeur : m Surface : m²
- ☐ Filtre à sable vertical drainé* : Longueur : m Largeur : m Surface : m²
- ☐ Tertre d'infiltration* : à la base : Longueur m Largeur : m Surface : m²
au sommet : Longueur m Largeur : m Surface : m²
- ☐ Toilettes sèches

OU

2 - FILIÈRE AGRÉÉES

- ☐ Filière compact* ☐ Micro station* ☐ Filtre planté*
Modèle : Nbre Equivalent habitant (EH) :
N° Agrément : Fabricant :

VENTILATION

Les ouvrages de traitement primaire doivent être pourvus d'une ventilation afin d'évacuer les gaz produits lors des dégradations de matière. Celle-ci devra être constituée d'une entrée d'air (la ventilation primaire) et d'une sortie d'air (la ventilation secondaire) indépendantes situées au-dessus des locaux et d'un diamètre de 100 mm minimum. Les deux ventilations doivent être distantes d'au moins 1 mètre.

- **La ventilation primaire** est raccordée en amont du traitement primaire et remontée au-dessus des locaux ;
- **La ventilation secondaire** est raccordée en aval du traitement primaire, remontée au-dessus du faîtage des locaux et munie d'un extracteur de gaz statique ou éolien à son extrémité.

EXUTOIRE DES EAUX TRAITÉES (pour filières marquées d'un *)

- ☐ Par infiltration sur parcelle :
☐ Tranchées d'infiltration : Linéaire total : m Nbre de tranchées : Linéaire d'une tranchée : m
☐ Aire de dispersion : Surface : m² Longueur : m Largeur : m
☐ Puits d'infiltration (Joindre obligatoirement une étude de conception d'assainissement)
- ☐ Par rejet : ☐ Fossé ☐ Cours d'eau, mare, étang ☐ Réseau d'eaux pluviales
- Joindre :**
- l'autorisation du gestionnaire ou propriétaire du milieu récepteur / ou du réseau
 - une étude particulière pour justifier
 - le rejet au milieu hydraulique superficiel
 - l'incapacité du terrain à infiltrer les eaux traitées

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

- ☐ Poste de relevage (Prévoir une ventilation du / ou des postes de relevage)
☐ Emplacement(s) du ou des pompes :
- ☐ Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume de bache : L
- ☐ Dalle d'ancrage du dispositif d'assainissement
- ☐ Dalle de répartition pour passage de véhicule

3 ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

1. **à respecter les règles techniques** de réalisation du système (Arrêté du 7 mars 2012 et du DTU 64.1),
2. **à informer le SPANC de toute modification de son projet,**
3. **à ne réaliser l'installation uniquement qu'après réception de l'avis favorable** sur le projet et conformément au projet accepté,
4. **à réaliser les travaux dans un délai maximal de 4 ans** à compter de la réception de l'avis favorable délivré par le service (excepté des dossiers en suivi de vente où le délai maximal est de 2 ans),
5. **à avertir le service du SPANC 48h minimum avant le début des travaux et avant la fermeture du dispositif, à ne recouvrir l'installation qu'après avis du service sur sa conformité.** Le non-respect de cette disposition expose le pétitionnaire à la non délivrance du certificat de bonne exécution pour son installation d'assainissement autonome,
6. **à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,**
7. **à s'acquitter de la redevance relative au traitement du dossier.** Le tarif est voté annuellement en conseil communautaire (voir règlement de service et délibérations sur le site valdevienne.fr)
8. **à assurer le bon entretien de son installation** (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au Journal officiel le cas échéant (filères agréées).

Fait à Le
Signature du propriétaire, précédé de la mention « Lu et approuvé »

AVIS DU SERVICE

- ☐ **Avis favorable** | La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
- ☐ **Avis défavorable** | La filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
- ☐ **Avis favorable avec réserves** | Commentaires :

Fait à Aix-sur-Vienne Le Nom et signature du contrôleur

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE

Observations (le cas échéant) :
.....
.....
.....

Fait à Le Signature